

« Tabax suñu PPP »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION
UNAPP

3^{ème} Numéro Septembre 2023

ÉDITORIAL



L'Unité Nationale d'Appui aux Partenariats Public-Privé (UNAPP), c'est désormais 60 projets d'un coût global estimé à 2,072 milliards de CFA inscrits et classés dans un portefeuille régulièrement suivi et mis à jour. Ce portefeuille est composé de projets en cours de développement.

Actuellement, le défi réside dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation de ces projets aussi importants les uns que les autres.

C'est à cet effet, qu'une première rencontre a été organisée le 02 mai

Dans le même élan, le Forum Invest in Senegal a été organisé du 06 au 08 juillet 2023 au CICAD de Diannadiou dans le but de vendre la destination Sénégal. Ce cadre d'échanges et de découvertes auquel l'UNAPP a participé de manière très remarquable, aura permis de réunir le secteur privé national et régional ainsi que les institutions financières internationales.

L'UNAPP a profité de cet événement, en travers de fructueux échanges, pour montrer au secteur privé que le Sénégal est prêt à l'accueillir pour la concrétisation d'affaires prometteuses. Ainsi, les autorités contractantes lors de leurs brillantes interventions ont fait ressortir le potentiel dont regorge notre pays.

Le défi de mobilisation de ressources est encore présent et doit être relevé de manière efficace et efficiente, dans un contexte d'optimisation des ressources financières.

Dans cette optique, l'UNAPP a entrepris une série de formations aux acteurs de la commande publique sur les PPP afin de permettre à ces dernières de conclure des contrats de qualité porteurs de croissance au grand bénéfice de nos populations.

LE TEMPS DE L'ACTION



La nouvelle réforme du cadre des contrats de partenariats public-privé a fini de susciter l'intérêt des opérateurs économiques, au bénéfice de qui, la loi a amené de nombreux mécanismes incitatifs dont la maîtrise reste toujours un défi.

Consciente de cette exigence stratégique, l'UNAPP a entrepris, sous l'encadrement des autorités du ministère, une vaste campagne de vulgarisation de la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé et de capacitation des acteurs de l'écosystème. À cet effet, elle a saisi l'opportunité du Forum Invest In Senegal, tenu du 6 au 8 juillet 2023, pour lancer la première édition du guide de mise en œuvre des contrats de partenariat public-privé qui reste un document de présentation de la réforme dans ses articulations majeures, en des termes simples illustrés par des schémas expressifs. Je vous invite à le lire.

Destiné à servir de bréviaire, le guide existe en plusieurs formats dont le plus utilitaire est celui en version électronique consultable en tout lieu et à tout moment.

Des initiatives congénères sont engagées par l'équipe de l'UNAPP et ses conseillers pour faire rentrer la culture PPP dans les mœurs administratives.

ENGAGEMENT DU COORDONNATEUR



« RELEVER LES DÉFIS DE LA MOBILISATION DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ DANS LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) »

La mobilisation de l'investissement privé dans les partenariats public-privé constitue un sujet crucial pour le développement économique du Sénégal.

Les PPP sont un instrument stratégique permettant d'accélérer la réalisation de projets structurants et créateurs de valeur. Cependant, pour que ces partenariats atteignent pleinement leurs potentiels, une mobilisation efficace de l'investissement privé est nécessaire notamment dans un contexte d'optimisation des ressources budgétaires.

A l'analyse, cette mobilisation de ressources privées fait face à plusieurs défis.

L'un des principaux défis réside dans la **création d'un environnement propice à l'investissement privé**. En effet, les investisseurs recherchent une stabilité politique, sociale et juridique pour s'engager à long terme. Le Sénégal a déjà réalisé des progrès significatifs en la matière en mettant en place des réformes favorables à l'investissement privé notamment à travers l'adoption de la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariats public-privé, créant ainsi un nouveau cadre plus propice au développement de projets de PPP de qualité.

C'est l'occasion de féliciter les acteurs impliqués dans le premier contrat de PPP portant réalisation de 15 Centres de Formation Professionnelle entre Planet One et le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion, qui a reçu le prix **Gold Tabax suñu PPP**, en marge du Forum Invest in Sénégal, organisé par l'APIX durant le mois de juillet 2023.

Un autre défi majeur est la **disponibilité de financements attractifs**. Il est essentiel de mobiliser des ressources financières adéquates afin de soutenir les partenariats public-privé. À cet égard, le gouvernement sénégalais renforce sa collaboration avec les institutions financières nationales comme internationales, ainsi qu'avec le secteur privé, pour créer des mécanismes de financement novateurs. Le Sénégal porte également le plaidoyer pour améliorer les coûts de financement affectés par un risque pays surestimé par les agences de notation.

D'ailleurs, ce message a été récemment réaffirmé par son Excellence le Président Macky SALL, dans un discours prononcé lors du sommet sur le financement tenu à Paris où le Sénégal a pu négocier un partenariat pour une transition énergétique juste (JETP) pour un financement de 2,5 milliards d'euros.

Un troisième défi important est la **capacité institutionnelle et technique** nécessaire pour développer et mettre en œuvre des projets de PPP de qualité. En effet, Les PPP exigent une coordination étroite entre les différentes parties prenantes, une expertise technique solide et des compétences avérées en matière de gestion de projet. C'est l'occasion de saluer l'initiative conjointe de l'UNAPP, en collaboration avec l'ARCOP et la DCMP, de former sur les PPP plus de 200 agents impliqués dans l'exécution des projets et issus d'autorités contractantes de l'administration et des collectivités territoriales.

Dans cette perspective, au Sénégal, le nouveau cadre des PPP a institué l'UNAPP qui constitue un organe d'experts ayant pour missions d'assister et de conseiller les autorités contractantes à toutes les étapes du cycle de vie du projet. Un Fonds d'Appui aux PPP (FAPPP) permettant de financer la préparation des projets de PPP a également été mis en place.

Également, il est nécessaire d'accroître la sensibilisation et la compréhension des PPP auprès des parties prenantes, notamment du secteur privé mais aussi des acteurs publics. À ce titre, des campagnes de communication telles que la campagne « **Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu Rew** » ont été réalisées en vue de vulgariser le concept de PPP, favorisant ainsi une meilleure compréhension des enjeux.

Enfin, la **transparence et la bonne gouvernance** sont des éléments fondamentaux pour pérenniser le succès des PPP. En effet, il est essentiel de garantir une concurrence loyale et transparente dans le processus d'attribution des contrats, d'établir des mécanismes de surveillance et de responsabilisation, et de promouvoir une communication ouverte et régulière entre toutes les parties prenantes. C'est à ce titre, que le nouveau cadre des PPP a assigné, à la DCMP, le contrôle de conformité des procédures de passation, et à l'ARCOP, le contrôle à posteriori et le règlement des litiges. Ces entités permettent ainsi de minimiser les risques liés à la corruption.

Lamine LO
Coordonnateur de l'UNAPP

L'ŒIL DE L'EXPERT

LA COMPÉTENCE GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UNE OUVERTURE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

Problématique de financement des Collectivités territoriales

Les modes de financement classiques pour les projets des Collectivités territoriales (transferts de l'Etat et de la Diaspora, coopération décentralisée, financements extérieurs sous forme de prêts ou subventions ou le mixage des deux) sont insuffisants et deviendront de plus en plus rares dans les années à venir. Ils seront progressivement remplacés par des mécanismes innovants faisant appel au secteur privé : les Partenariats Public-Privé (PPP), le système bancaire local, le marché financier, les finances islamiques etc. Il s'y ajoute une faiblesse structurelle des ressources propres des Collectivités territoriales (CT).

Prenant en compte l'objectif d'ériger le Sénégal « en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable », les spécialistes du développement local ont préconisé dans la mise en œuvre de l'Acte 3 de la Décentralisation, la promotion d'autres mécanismes de financement aux fins de mobiliser les ressources nécessaires, eu égard à l'ampleur des investissements requis pour atteindre cet objectif.

C'est dans ce cadre que l'environnement juridique y afférant a été adapté afin de permettre le montage d'opérations spécifiques aux mécanismes au profit des Collectivités territoriales.

La Direction des Financements et des Partenariats Public-Privé (DFPPP), à travers l'Unité Nationale d'Appui aux Partenariats Public-Privé du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC), consciente des enjeux liés à la nécessaire diversification des sources de financement des CT, a jugé nécessaire d'explorer le potentiel et les opportunités qu'offrent les Partenariats Public-Privé (PPP).

Généralités sur la Collectivité territoriale :

La Collectivité territoriale est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie juridique, patrimoniale et financière. La Collectivité territoriale (CT) reçoit de l'État des compétences et des moyens. Elle a un territoire arbitrant des populations administrées par un organe élu. Elle partage des pouvoirs avec l'État sur son territoire.

Les Collectivités territoriales (CT) peuvent être des Communes, les Villes ou Départements.

Les Collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel (Cf. article 1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)).

Pour les ressources propres, contrairement à la Commune, le Département, qui ne dispose pas de fiscalité propre, a une forte dépendance au Fonds de dotation de la décentralisation (FDD).

En réalité, les compétences exercées par les CT et héritées de l'Etat central ne font pas l'objet d'un transfert concomitant des ressources nécessaires à leur prise en charge. Malgré les efforts significatifs notés dans le Fonds de dotation de la décentralisation (FDD) et le Fonds d'équipement des collectivités territoriales (FECT), les transferts financiers restent encore insuffisants par rapport aux besoins.

ACTUALITÉS

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Renforcement des capacités sur les PPP des agents de la ville de Dakar

Dans son rôle d'accompagnement et d'appui-conseil, l'UNAPP en collaboration avec la ville de Dakar a organisé une session de renforcement des capacités sur les PPP au bénéfice des agents de cette collectivité territoriale.

Ladite session s'est déroulée pendant deux jours (du 19 au 20 juillet 2023) à Saly Portudal aux Amarillys. Elle a permis de voir les étapes charnières du cycle de projet notamment la structuration, de passation, d'exécution et de contrôle de la commande publique dont la maîtrise assure une exécution qualitative des projets. Par conséquent, l'autorité contractante doit veiller à l'application rigoureuse des règles en matière de passation et de gestion des contrats dans le cadre de la réglementation applicable.

La formation étant un besoin permanent et nécessaire, la ville de Dakar, pour une meilleure gestion de ses projets PPP a sollicité l'appui technique de l'Unité nationale d'Appui aux PPP (UNAPP), dans l'optique d'une part de renforcer les connaissances et compétences de ses agents impliqués dans la mise en œuvre des projets et d'autre part, de mettre à leur disposition des outils qui permettent de contribuer à la maîtrise des procédures et l'atteinte des objectifs d'un bilan de projets de PPP de qualité.

Vu l'importance de la formation et la pertinence des intervenants, le représentant du Maire a émis le souhait de continuer cette collaboration en organisant d'autres sessions de formation relatives aux partenariats public-privé. L'UNAPP de son côté a montré toute sa disponibilité à les accompagner à chaque fois que de besoin.



Ngoné Diaba THIOUB
Economiste et chargée de projets



ESPACE DE SERVICE AUX MÉTIERS (ESM) DE SANDIARA - VISITE DE TERRAIN

Le 19 juin 2023, une mission conjointe de l'Unité nationale d'Appui aux Partenariats public-privé (UNAPP) et de l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA) s'est rendue à Sandiara dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote « Espace de Service aux Métiers (ESM) de Sandiara ».

La mission a été chaleureusement accueillie par le maire de Sandiara, M. Serigne Gueye DIOP, qui s'est réjoui du choix porté sur sa localité pour accueillir le premier ESM. Pour rappel, le concept des ESM vise à soutenir les secteurs cibles de l'artisanat en mettant en place une chaîne logistique complète pour la fabrication de produits artisanaux de qualité. Les artisans pourront ainsi apporter leurs matières premières à l'ESM et repartir avec un produit fini, moyennant une rémunération.

Le maire de la commune de Sandiara a rappelé que le projet ESM s'inscrit en parfaite harmonie avec le plan Sandiara émergent et vient en complément des autres infrastructures en cours, notamment le port sec, la zone industrielle et le lycée technique professionnel. Les synergies attendues entre ces différentes infrastructures et l'ESM permettront d'en tirer le maximum d'avantages au profit des populations.

Aussi, la mission a été l'occasion pour les agents de l'APDA de mener une enquête sur le terrain pendant 5 jours afin d'établir une cartographie des corps de métier les plus représentatifs à Sandiara, ainsi que les besoins en équipements et en formation de ces artisans. Les conclusions de cette enquête ont fait ressortir une prépondérance des métiers de la coupe, de la couture et de la confection (42 %), de la menuiserie bois et métallique (33 %) et de la mécanique (10 %).

Le rapport d'évaluation préalable du projet est actuellement en cours de rédaction par les équipes de l'APDA avec le support de l'UNAPP.



Rama TENDENG
Chargée de projets

LA PAROLE AUX AUTORITÉS CONTRACTANTES



PROJET DE PROLONGEMENT DE LA VOIE DE DÉGAGEMENT NORD (VDN), UNE ALTERNATIVE DE VOIE D'ACCÈS À DAKAR

Dans la perspective de désenclavement du Sénégal par la réalisation de routes modernes et sécurisées, le Sénégal a engagé l'extension de la VDN suite à une offre d'initiative privée portée par une entreprise chinoise.

I - Les contours du projet

Le projet de réhabilitation, prolongement, exploitation et entretien de la Voie de Dégagement Nord (VDN) consiste à la réalisation d'un tronçon de 37,2 km entre l'échangeur du CICES et Diannadiou. Il comprend une section existante de 19 km à réhabiliter et une section de 18,2 km à construire. Les travaux prévoient notamment l'aménagement de contre-allées, de bretelles d'entrée et de sortie, de voies auxiliaires, de passerelles piétonnes et de gares de péage. La deuxième section inclut la construction d'une route en 2x2 voies au gabarit autoroutier, reliant la fin de la VDN existante à Diannadiou, avec des connexions vers Touvaoune Peulh, le Lac Rose, Sangalkam, Kounoune, Bambilor et Rufisque. Les aménagements comprendront des passages inférieurs et supérieurs, des passerelles, des gares de péage, des aires de service, un système de vidéosurveillance et un aménagement paysager.

Le projet de prolongement de la VDN est justifié par la saturation de la route nationale n° 1 et de l'autoroute A1, qui entravent le développement économique de la région de Dakar, laquelle concentre l'essentiel de l'activité économique du pays. Des embouteillages quotidiens causent des pertes économiques importantes et le problème est exacerbé par les contraintes liées à un rythme d'urbanisation trop rapide occasionnant un énorme développement de la ville.

De plus, le projet vise à désenclaver le site du Lac rose en créant une liaison rapide avec le pôle urbain de Diannadiou, simplifier l'accès au centre-ville pour les populations de la banlieue dakaraise, créer un accès rapide pour la production agricole, halieutique et avicole et faciliter la réalisation des autoroutes transafricaines.

FORUM INVEST IN SENEGAL

La première édition du Forum Invest in Sénégal organisée par l'APIX, sous le haut patronage de son Excellence Monsieur le Président de la République Macky SALL, a eu lieu à Diannadiou du 6 au 8 juillet 2023.

Elle a été une excellente occasion de présenter l'attractivité du Sénégal ainsi que son potentiel en termes d'opportunités d'investissement et de mettre l'accent sur le développement des marchés locaux et régionaux dans une logique d'intégration et la promotion des perspectives de développement du secteur privé conformément au Plan Sénégal Émergent.

Le forum a accueilli plus de 3000 participants et plusieurs sessions de travail sur divers thèmes ont été réalisées dont un panel sur les Partenariats Public-Privé intitulé « Défis de la mobilisation de l'investissement dans les Partenariats Public-Privé (PPP) ».

La Ministre de l'Économie, Madame Oulimata Sarr qui a eu le privilège d'ouvrir le panel, a rappelé que les PPP sont essentiels pour la réalisation d'infrastructures structurantes et le développement économique du Sénégal. Des avancées majeures sont à souligner en termes d'environnement stable et favorable à l'investissement et d'intensification de la collaboration du Ministère avec les institutions financières et le secteur privé.

Toutefois, des défis restent présents, parmi lesquels une meilleure appropriation des opportunités du cadre des PPP par les différents acteurs de l'écosystème.

Toujours dans le cadre du Forum, un dîner de gala a eu lieu à l'occasion duquel, des **Prix Tabax Sunu PPP** ont été remis par l'UNAPP à quatre autorités contractantes que sont l'AGEROUTE, la DGPU, LE MEPPAI et l'OFOR afin de les motiver et les féliciter pour les efforts considérables consentis pour faire avancer leurs projets.

Le classement des projets est réalisé en toute transparence par un comité d'évaluation institué au sein de l'UNAPP sur la base de critères objectifs, en l'occurrence conformément avec la loi PPP 2021, l'innovation, l'impact socio-économique et le niveau de maturation des projets.



Ramatoulaye BONKANÉY
Chargée de projets

Chaque trimestre, l'Unité d'Appui aux Partenariats Public-Privé, l'UNAPP, publie le portefeuille de projets susceptibles de faire l'objet d'un partenariat public-privé conformément à la loi PPP 2021. Ce portefeuille présente les caractéristiques principales (descriptif, secteur, périmètre, coût, état d'avancement etc.) de chaque projet. Il convient de noter que la première publication de ce portefeuille a fait l'objet d'une présentation détaillée le 02 mai dernier devant plus de 300 représentants du secteur privé local.

Au 30/09/2023, 59 projets sont inscrits dans le portefeuille de projets susceptibles de faire l'objet de PPP :

15 projets sont classés P1. Ces projets sont très avancés avec l'étape rapport d'évaluation préalable réalisée (REV) ou quasi réalisée. La phase de passation a déjà débuté pour certains de ces projets ;

32 projets sont classés P2. Ce sont des projets où les études de faisabilité / collectes d'informations sont en cours pour entamer prochainement la rédaction du REV ;

12 projets sont classés P3. Ces projets nécessitent un travail de maturation additionnel. La majorité de ces projets font l'objet d'un travail de redéfinition au niveau des autorités contractantes.

Certains projets précédemment inscrits ont finalement été réalisés en marché public ou simplement abandonnés d'où leur retrait dans l'actuel portefeuille.

Il est opportun de souligner que cette classification résulte de l'application de critères objectifs qui rendent compte de leur potentiel PPP et de leur niveau de maturation.



Mamadou THIAM
Chargé de projets

Le projet permet également de combler un déficit manifeste dans le secteur des transports en fournissant des voies d'accès adaptées au développement du pôle urbain du Lac rose et du site de Diannadiou qui abritent des activités économiques importantes. De plus, la section Dakar-Lac rose du projet de prolongement de la VDN constituant la première section de l'autoroute Dakar-Saint-Louis, contribue ainsi au développement d'un réseau autoroutier structurant à l'intérieur du pays.

II - Retour sur la procédure suivie

La société CRBC a soumis à l'AGEROUTE une Offre d'Initiative Privée de Réalisation (OIPR) visant à réhabiliter, prolonger, exploiter et entretenir la Voie de Dégagement Nord (VDN). Cette offre s'appuie sur la loi n° 2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de Partenariat Public-Privé et le décret n° 2021-1443 fixant ses modalités d'application.

L'examen préliminaire de l'OIPR effectué par l'AGEROUTE a permis d'apprécier le coût compétitif proposé par rapport aux conditions générales du marché et la prise en charge intégrale des coûts initiaux d'investissement par l'opérateur privé en plus des avantages économiques et financiers attendus du projet.

Ainsi, dans le cadre de l'instruction du projet telle que requise par la réglementation en vigueur sur les PPP, l'AGEROUTE a sollicité et obtenu de l'UNAPP, puis de la DCMP, les avis favorables nécessaires ainsi que l'autorisation du Comité interministériel, pour la conclusion du contrat de partenariat public-privé relatif au prolongement et à l'exploitation de la VDN. Le projet qui a obtenu toutes les autorisations requises par la réglementation sur les PPP applicable au Sénégal est vu décerner le prix BRONZE Tabax suñu PPP par Son Excellence le Président de République à travers le Ministère de l'Économie du Plan et de la Coopération à l'occasion du Forum Invest in Sénégal du 6 juillet 2023.

Relativement au respect des dispositions réglementaires relatives à l'Environnement, le projet dispose d'une attestation de conformité environnementale délivrée par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique.

Le projet de la VDN est, avec l'autoroute Dakar-Saint Louis, le premier projet de l'État ayant obtenu le Visa de localisation délivré par l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire en application du décret n°2022-1088 du 5 mai 2022 qui institue le Visa de localisation pour les infrastructures et équipements structurants de transport comme les autoroutes.

AGEROUTE SENEGAL

Lire plus

NOS PARTENAIRES



Contactez-nous ici

+221 78 545 22 22

Directeur de Publication : Lamine LO

Rédacteur en Chef : Moustapha DJITTE

Infographie : Papa Galaye GUEYE

Production : Cellule de Communication